

10 mars 2025

**A l'attention de M Georges Riviaccio,
président de la Commission d'Enquête Publique
sur le Plan Mobilité 2032 de la Métropole de Montpellier**

Introduction

Ma contribution vise à attirer l'attention sur la nécessité de **mieux articuler**, au delà de leur différence de statut, **deux documents majeurs en préparation quasi-simultanément**, le futur PLUI qui réglera l'usage du sol, et le futur Plan Mobilité de la Métropole qui définira des orientations à horizon 2032.

Elle est **centrée sur Castelnau-le-Lez**, seconde commune de la Métropole, et sur son lien avec Montpellier et les autres communes du secteur vallée du Lez .

Elle s'appuie sur mon expérience d'habitant de Castelnau depuis 2012, de conseiller métropolitain et de conseiller municipal d'opposition entre 2014 et 2020, et de participant toujours actif à la vie de la commune.

Des problèmes structurels à surmonter

Il faut **partir des faits** bien mis en évidence par les deux documents actuellement soumis à enquête publique : la **croissance de la population**, particulièrement rapide à Castelnau, qui, même ralentie, se poursuivra ; la croissance ; **l'étalement urbain** de la Métropole (environ 500 000 habitants) et plus largement du bassin d'emploi de Montpellier (environ 600 000 habitants) ; ses **conséquences en termes de bouchons quotidiens et de pollution** quand on se rapproche du centre urbain, notamment à Castelnau sur l'axe est-ouest (les 4 km de l'avenue de l'Europe - route de Nîmes) et l'axe nord-sud (A Briand - Jaurès).

Des **correctifs vigoureux** sont dès lors **nécessaires** pour réduire la consommation nette d'espaces naturels et agricoles ; pour densifier l'habitat en hauteur, tout en limitant l'imperméabilisation des sols ; pour réduire la part de la voiture en solo dans les déplacements quotidiens tout en accroissant la part des transports collectifs et celle du vélo, trop longtemps sous-estimée (cf. les déclarations passées de P Saurel à Montpellier et J-P Grand à Castelnau).

Vont **dans le bon sens**, à l'initiative de M Delafosse et J Fréche, les **investissements pour les transports publics** en cours (ligne 1 jusque Sud de France, ligne 5, et bus-tram 1), les investissements projetés d'ici 2032 (dont le bus-tram 1 jusque Castries) ; la **gratuité** des transports publics pour les habitants de la Métropole ; le développement d'un réseau hiérarchisé des pistes cyclables, le soutien au co-voiturage.

Les **contributions des citoyens**, à l'enquête PLUI et à celle en cours sur la Mobilité, comme les avis des personnes publiques figurant au dossier, notamment des **services de l'Etat**, appellent cependant à **améliorer ces deux documents**, notamment en leur portant des modifications sur les trois points qui suivent.

Trois questions au croisement de l'urbanisme et des mobilités

1) le Passage à Niveau 39, avenue Marcel Dassault à Castelnaud

Après la suppression du PN de Baillargues, c'est désormais le passage à niveau **le plus dangereux de toute l'Occitanie**, avec par jour en moyenne 140 trains, 11 000 véhicules et 1 100 passages piétons et deux roues. Il est essentiel **que le Plan Mobilité 2032 incite explicitement** la SNCF, l'Etat, la Région, la Métropole et la Commune **à se mettre enfin d'accord sur un plan** (souterrain reliant le nord et le sud de la commune **dans les deux sens**), **un cofinancement, et un calendrier**. Dans l'immédiat, il faut **introduire un espace réservé** dans le PLUI là où c'est encore possible, ce qui permettra de limiter la dérive des coûts engendrée notamment par l'imprudence de la majorité municipale en la matière (pas d'espace réservé à ce jour et pendant longtemps refus catégorique d'un cofinancement municipal)..

2) le transfert envisagé de la Clinique du Parc à Sablassou, sans étude comparative ni concertation préalable des alternatives d'emplacement.

On ne connaît pas encore le rapport de l'enquête publique sur le PLUI, mais on sait déjà qu'un **nombre très significatif de contributions** a porté sur le transfert de la Clinique du Parc depuis les berges du Lez jusqu'à Sablassou. **Certaines contributions** pointent, comme la direction de la Clinique, le souhait que celle-ci puisse s'agrandir et bénéficier à Sablassou d'une bonne desserte (tram 2 et bus-tram 1 ; et à la fin des années 2030 halte TER, une fois que la ligne TGV Montpellier-Perpignan dégagera des créneaux pour le TER sur la ligne existante). **D'autres contributions** insistent sur l'absence de débat contradictoire sur les emplacements alternatifs ; sur la nécessité de préserver la **nappe phréatique toute proche**, et de développer le maraichage sur les riches **terres agricoles** de Sablassou. Le **maire** souligne, *sans que ces informations figurent à ce stade dans le PLUI soumis à enquête*, que la clinique n'aurait besoin que de 4 hectares et qu'un PANEP préserverait 120 hectares de terres agricoles.

Il est **souhaitable que l'OAP Sablassou du PLUI soit retirée**, et que les deux enquêtes publiques en cours débouchent sur **une étude indépendante et un débat contradictoire** sur les alternatives, intégrant, bâtiments, accès voitures, parkings, accès ambulances, ampleur prévisible du report des déplacements des soignants et des usagers de la voiture vers les transports publics. Le débat doit avoir lieu chiffres et cartes à l'appui !

3) l'avenir du site actuel des Berges du Lez est un autre aspect du débat public

L'enjeu est double en cas de transfert de la clinique sur un autre site de la commune : **rendre à la population cet espace naturel classé**, et de plus en plus mal protégé, en mettant en place le long des berges un parc public allant du moulin des Guilhems aux parcs Monplaisir et Sablé, et une passerelle piétons-vélos vers le parc Méric à Montpellier ; **réduire les embouteillages** au carrefour des rues E Combes et J Jaurès. Pour satisfaire ces deux objectifs d'aménagement du territoire combinant urbanisme et transport, il est essentiel que soit débattu la destination future des bâtiments actuels de la clinique, devenus propriété d'un groupe immobilier public puis récemment transférés à un groupe privé. Les données figurant sur les cartes du projet de PLUI sont très inquiétantes. La

modération doit prévaloir sur les passe-droits accordés par la majorité municipale au promoteur.

Me tenant à votre disposition et à celle de votre équipe pour vous rencontrer.

Henri Rouilleault
0685809959